



## rémunération jour férié

Par **epsi809**, le **11/09/2025** à **19:35**

bonjour,

j'ai un dilemme et j'aimerais une réponse claire.

j'ai travaillé 4 heures un jour férié, mais ces heures font parties de mon planning normal. ma convention collective "métallurgie" prévoit de majorer mes heures un jour férié de 50%, en sachant que ma société me fait un maintien de salaire de 100%.

du coup pour 13.10 euros de l'heure, aurais-je du toucher  $13.10 + 50\% = 19.65$  + 13.10 (maintien de salaire) ou  $13.10 + 13.10$  (maintien de salaire).

la direction du travail me dit  $13.10 + 50\% + 13.10$  (maintien de salaire)

la comptable me dit  $3.10 + 13.10$  (maintien de salaire) et que si elle avait suivi la convention ça ferait  $13.10 + 50\% = 19.65$  et qu'avec le maintien de salaire je suis gagnant de 50%.

j'aimerais une réponse sérieuse svp.

merci